

08/13/463

27 AOUT 2019

B/3049

KOVACIC INDUSTRIES**Société par Actions Simplifiée
au capital de 500.000 Euros****47 Rue de la Gare
67120 ERNOLSHEIM / BRUCHE****R.C.S. SAVERNE 508 446 945****EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 29 MARS 2019****Proposition et résolution d'affectation du résultat
de l'exercice clos le 31 Décembre 2018****DEUXIEME DECISION**

L'Assemblée Générale des associés approuve la proposition du Président et décide d'affecter le bénéfice de **136.245,65 Euros** de la manière suivante conformément aux articles 7-2 et 30 des statuts, savoir :

Origine du résultat à affecter :

Report à Nouveau antérieur	33,02 €
Résultat de l'exercice	136 245,65 €
Autres réserves	- €
Total :	136 278,67 €

Affectation proposée :

Réserve légale	- €
Dividendes prioritaire au titulaire des actions de préférence "B"	100 209,40 €
Dividendes à tous les associés	- €
Autres Réserves	36 000,00 €
Report à Nouveau	69,27 €
Total :	136 278,67 €

Le paiement des dividendes sera effectué à compter de ce jour et dans les délais légaux par inscription en comptes courants des actionnaires ou versement direct entre les mains des actionnaires, au prorata de leurs droits.

KT

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte que les sommes distribuées au titre des trois derniers exercices, éligibles ou non à la réfaction prévue à l'article 158 du Code Général des Impôts, se sont élevées à :

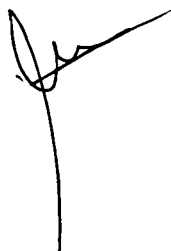
Exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
Résultats exercice 2017	NEANT	NEANT	NEANT
Résultats exercice 2016	NEANT	NEANT	NEANT
Résultats exercice 2015	NEANT	NEANT	57 000 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29 Mars 2019

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme

M. Joseph KOVACIC
Le Président



KOVACIC INDUSTRIES

**Société par Actions Simplifiée
au capital de 500.000 Euros**

**47 Rue de la Gare
67120 ERNOLSHEIM / BRUCHE**

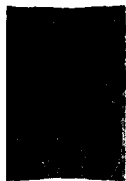
R.C.S. SAVERNE 508 446 945

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

Certifiés conformes

M. Joseph KOVACIC
Le Président





T A L E N Z
Entreprendre est un art majeur
Audit • Expertise Comptable • Conseil

M G A

SASU KOVACIC INDUSTRIES

47 rue de la Gare
67120 ERNOLSHEIM BRUCHE

ETATS FINANCIERS AU 31/12/2018

 Attestation d'expert-comptable

RAPPORT DE L'EXPERT-COMPTABLE

Dans le cadre de la mission d'établissement des comptes annuels de la société

SASU KOVACIC INDUSTRIES

Pour l'exercice du 01 janvier 2018 au 31 décembre 2018

Et conformément à nos accords et aux termes de notre lettre de mission en date du 23 juin 2009, nous avons effectué les diligences prévues par les normes définies par l'Ordre des experts-comptables.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 23 pages, se caractérisent par les données suivantes :

Total bilan	1 977 337
Chiffre d'affaires	3 433 971

Fait à Zellwiller

Le 29 mars 2019

M Stéphane DIEMUNSCH

Expert Comptable

ETATS FINANCIERS 2018

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

BILAN

Bilan actif

Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	16 830	16 830		
Fonds commercial (1)	72 500		72 500	72 500
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	3 000	3 000		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	226 444	187 169	39 275	46 260
Autres immobilisations corporelles	21 426	18 083	3 343	5 144
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	21 000		21 000	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	361 201	225 082	136 119	123 904
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	891 500		891 500	882 919
En-cours de production (biens et services)	67 956		67 956	52 565
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	512 364	6 715	505 649	415 605
Autres créances	83 275		83 275	142 241
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	291 143		291 143	273 023
Charges constatées d'avance (3)	1 695		1 695	2 012
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 847 933	6 715	1 841 218	1 768 366
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

Capital	500 000	500 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	36 920	36 920
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	50 000	50 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	701 000	624 000
Report à nouveau	33	255
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	136 247	76 778
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 424 200	1 287 953
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	346	194
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	374 841	434 731
Dettes fiscales et sociales	177 792	169 392
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	157	
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	553 137	604 317
Ecart de conversion passif		
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	553 137	604 317
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	346	194
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

ETATS FINANCIERS 2018

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

COMPTE DE RESULTAT

Compte de résultat

Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)	3 236 385	2 826 310
Production vendue (services)	197 586	197 536
Chiffre d'affaires net	3 433 971	3 023 846
<i>Dont à l'exportation</i>		
Production stockée	15 391	-15 999
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	22 070	21 943
Autres produits	14	1
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	2 031 489	1 702 906
Variations de stock	-8 581	-30 150
Autres achats et charges externes (a)	394 806	399 737
Impôts, taxes et versements assimilés	46 895	35 639
Salaires et traitements	538 387	549 244
Charges sociales	297 953	289 294
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	18 122	19 348
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		353
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	6 465	6 576
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	17 975	15 407
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	11 164	8 678
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	11 164	8 678

Compte de résultat (suite)

Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	16 474	-13 207
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

ETATS FINANCIERS 2018

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

ANNEXE

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU KOVACIC INDUSTRIES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 1 977 337 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 136 247 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 15 juin 2014 modifié par les règlements n°2015-06 du 23 novembre 2015, n°2016-07 du 26 décembre 2016 et n°2017-01 du 5 mai 2017.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 an
- * Agencements des constructions : 5 ans
- * Installations techniques : 5 ans
- * Matériel et outillage industriels : 1 à 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 1 à 5 ans
- * Matériel de transport : 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	72 500			72 500
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	16 830			16 830
Immobilisations incorporelles	89 330			89 330
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	3 000			3 000
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	217 108	9 336		226 444
- Installations générales, agencements aménagements divers	18 256			18 256
- Matériel de transport	2 454			2 454
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	717			717
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	241 535	9 336		250 871
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières		21 000		21 000
Immobilisations financières		21 000		21 000

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Ventes de produits finis	3 236 385		3 236 385
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services			
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes	197 586		197 586

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 3 700 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Autres informations

Engagements de retraite

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

1° Catégorie des Ouvriers

Les indemnités de fin de carrière des ouvriers sont intégralement prises en charge par la Caisse Pro BTP.

2° Catégorie des ETAM

La catégorie des ETAM a été externalisée, la dotation pour l'année 2018 s'est élevée à 3 104 Euros :

La valeur totale du contrat s'élève à 16 068 Euros (Banque Populaire, contrat JI/000301).

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution de leur fonds de roulement.



**MAGAR AUDIT
& ASSOCIÉS**

KOVACIC INDUSTRIES

**Société par Action Simplifiée au capital de 500.000 €
47 Rue de la Gare**

67120 ERNOLSHEIM S/BRUCHE

**RCS SAVERNE 508 446 945
SIR : 508.446.945.00018 / 4332B**

RAPPORT

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Sur les Comptes Annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux membres de l'Assemblée Générale,

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société KOVACIC INDUSTRIES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. VERIFICATION DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L. 441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

V. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE LA SOCIETE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

STRASBOURG, le 13 mars 2019

Le Commissaire aux Comptes,
MAGAR AUDIT ET ASSOCIES

Bénédicte MARX-MAGAR

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized, overlapping loops and strokes, positioned below the printed name.

Annexe 1 : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan actif

Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	16 830	16 830		
Fonds commercial (1)	72 500		72 500	72 500
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	3 000	3 000		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	226 444	187 169	39 275	46 260
Autres immobilisations corporelles	21 426	18 083	3 343	5 144
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	21 000		21 000	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	361 201	225 082	136 119	123 904
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	891 500		891 500	882 919
En-cours de production (biens et services)	67 956		67 956	52 565
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	512 364	6 715	505 649	415 605
Autres créances	83 275		83 275	142 241
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	291 143		291 143	273 023
Charges constatées d'avance (3)	1 695		1 695	2 012
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 847 933	6 715	1 841 218	1 768 366
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				



Bilan passif

Capital	500 000	500 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	36 920	36 920
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	50 000	50 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	701 000	624 000
Report à nouveau	33	255
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	136 247	76 778
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 424 200	1 287 953
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	346	194
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	374 841	434 731
Dettes fiscales et sociales	177 792	169 392
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	157	
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	553 137	604 317
Ecart de conversion passif		
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	553 137	604 317
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	346	194
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		



Compte de résultat

Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)	3 236 385	2 826 310
Production vendue (services)	197 586	197 536
Chiffre d'affaires net	3 433 971	3 023 846
<i>Dont à l'exportation</i>		
Production stockée	15 391	-15 999
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	22 070	21 943
Autres produits	14	1
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	2 031 489	1 702 906
Variations de stock	-8 581	-30 150
Autres achats et charges externes (a)	394 806	399 737
Impôts, taxes et versements assimilés	46 895	35 639
Salaires et traitements	538 387	549 244
Charges sociales	297 953	289 294
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	18 122	19 348
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		353
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	6 465	6 576
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	17 975	15 407
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	11 164	8 678
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		



Compte de résultat (suite)

Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	16 474	-13 207
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU KOVACIC INDUSTRIES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 1 977 337 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 136 247 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 15 juin 2014 modifié par les règlements n°2015-06 du 23 novembre 2015, n°2016-07 du 26 décembre 2016 et n°2017-01 du 5 mai 2017.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 an
- * Agencements des constructions : 5 ans
- * Installations techniques : 5 ans
- * Matériel et outillage industriels : 1 à 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 1 à 5 ans
- * Matériel de transport : 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans



Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté pour un montant de 34 828 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	72 500			72 500
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	16 830			16 830
Immobilisations incorporelles	89 330			89 330
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	3 000			3 000
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	217 108	9 336		226 444
- Installations générales, agencements aménagements divers	18 256			18 256
- Matériel de transport	2 454			2 454
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	717			717
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	241 535	9 336		250 871
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières		21 000		21 000
Immobilisations financières		21 000		21 000



Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		9 336	21 000	30 336
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

Éléments achetés	72 500
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	

Le poste « Fonds commercial » s'élève à 72 500 € et concerne l'acquisition du fonds exploité par la société.
Conformément à l'article 214-15 du PCG, et en vertu de la présomption de non limitation de la durée d'utilisation (PCG Art. 214-3), ce fonds de commerce n'a pas fait l'objet d'un amortissement, mais d'un test de dépréciation réalisé sur la base des éléments de rentabilité et de Chiffres d'Affaires qui ne révèle pas de perte de valeur durable.



Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	16 830			16 830
Immobilisations incorporelles	16 830			16 830
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	3 000			3 000
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	170 848	16 320		187 169
- Installations générales, agencements aménagements divers	13 418	1 562		14 980
- Matériel de transport	2 454			2 454
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	410	239		649
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	190 130	18 122		208 252

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 618 335 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	21 000		21 000
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	512 364	512 364	
Autres	83 275	83 275	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	1 695	1 695	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

Clients - factures à établir	6 454
Fact. à établir Kovacic Hab.	225 149
Fournisseurs - RRR à obtenir	27 014
IJ Pro btp à recevoir	30



Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 499 999,88 euros décomposé en 14 115 titres d'une valeur nominale de 35,42 euros.



Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 553 137 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	346	346		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	374 841	374 841		
Dettes fiscales et sociales	177 792	177 792		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	157	157		
Produits constatés d'avance				
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Notes sur le bilan

Charges à payer

FNP Kovacic habitat	127 847
FNP Magar M2A	4 380
FNP EXCO	1 800
FNP Mga	6 012
FNP Kovacic SC	17 070
FNP Acacia conseils	1 920
FNP D.D.P	1 498
Agios courus à payer	346
Personnel - autres charges à payer	134
Charges sociales - charges à payer	52
CAP taxe d apprentissage	2 580
CAP formation continue	1 048
CAP effort de logement	2 639
CET à payer	1 491

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

Charges constatées d avance	1 695		



Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Ventes de produits finis	3 236 385		3 236 385
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services			
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes	197 586		197 586

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 3 700 euros

Honoraire des autres services : 0 euros



Autres informations

Engagements de retraite

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

1° Catégorie des Ouvriers

Les indemnités de fin de carrière des ouvriers sont intégralement prises en charge par la Caisse Pro BTP.

2° Catégorie des ETAM

La catégorie des ETAM a été externalisée, la dotation pour l'année 2018 s'est élevée à 3 104 Euros :

La valeur totale du contrat s'élève à 16 068 Euros (Banque Populaire, contrat JI/000301).

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution de leur fonds de roulement.